

L'admission d'un ferron dans sa corporation



ARCHIVES DE L'ETAT
À NAMUR

Je soussigné mayeur des ferons en la
province de Namur certifie a tout qui il
l'appartiendra que Jean Hubert Gerard
de Wartet et y resident a été admis au
nombre d'jeux ferons en qualité de
mesureur aux charbons, aait a cette
fin prêté le serment requis en mes
mains et payé les anciens droits, fait
a Namur le neuf juin mille sept cent
soixante quatre J. Montjullies
Dumoulin

Ledit Jean Hubert Gerard sera enregistré
les dites lettres d'admission a la Cour de la résidence